

Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

PROCÈS-VERBAL

Rencontre tenue par visioconférence le 15 juin 2021 à 17 h

Présents

- Président **Guy Simon**, Maire de Champlain (Municipalité locale)
- Secrétaire **Lauréanne Daneau**, Conseil régional de l'environnement Mauricie (Organisme voué à l'environnement)
- **Christian Gendron**, MRC des Chenaux (MRC)
- **Mathieu Bergamini**, Diana Food (Organisme local)
- **Stéphane Comtois**, dir. général intérimaire, Énercycle (Exploitant)
- **Robert Lanouette**, citoyen (Citoyen)

Invités

- **Raynald Perron**, Matrec (Opérateur)
- **Julie Bourassa**, Énercycle
- **Jean-Philippe Laliberté**, Matrec (Opérateur)

1. MOT DE BIENVENUE ET OUVERTURE DE LA RÉUNION

Formant quorum, M. Simon ouvre la rencontre en souhaitant la bienvenue aux membres et les remercie de leur présence et souligne la présence à titre de membre et non d'observateur de Stéphane Comtois qui remplace M. Pierre Tardif.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. Simon invite les membres à prendre connaissance de l'ordre du jour qui leur a été envoyé par courriel.

Il est proposé par M. Gendron et appuyé par M. Comtois d'adopter l'ordre du jour.
Adopté à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 9 DÉCEMBRE 2020

Mme Lauréanne Daneau propose une modification au point 9.1 : changer 12 séances par 4 pour que l'affirmation soit conforme à l'offre de service qu'Environnement Mauricie a soumise à Énercycle.

Elle souligne aussi qu'il est inhabituel d'adopter des résolutions dans un point varia.

Il est proposé par M. Gendron et appuyé par M. Lanouette d'adopter le procès-verbal.
Adopté à l'unanimité.

4. SUIVI DU PROCÈS-VERBAL

M. Simon souligne que le tableau des suivis qui a été ajouté à l'ordre du jour rend la lecture plus facile et il les reprend un à la fois.

4.1 Route de desserte : Travaux de nettoyage sur la route Campanopol

Les travaux ont été complété.

4.2 Plan de localisation du LET : La RGMRM s'engage à fournir un plan pour faciliter aux membres du comité la localisation des puits et des cellules du LET

Le plan a été déposé dans l'intranet dans une nouvelle catégorie nommée *Plans de localisation.*

4.3 Accès à l'intranet : MM. Gendron et Perron ont de la difficulté à accéder à l'intranet. Une vérification quant au problème doit permettre de corriger la situation. Un compte d'accès doit être créé pour M. Perron.

Les accès donnés et les membres confirment que la situation est réglée.

4.4 Accueil d'un nouveau membre : Le président, M. Simon, s'engage à présenter le rôle et le fonctionnement du comité au nouveau membre, M. Bergamini.

L'information a été transmise à la satisfaction de M. Bergamini.

5. DÉPÔT DES AVIS DE NON-CONFORMITÉS

5.1 Avis du 19 août 2020 : Accumulation d'eau et travaux de pompage

Le problème est réglé. La pompe défectueuse a été réparée.

5.2 Avis du 3 février 2020 : Dépassement des normes pour les eaux souterraines (campagne automne 2019)

Cet avis concerne les puits des puits F-5 et F-7. Le dossier est toujours ouvert, car l'opérateur cherche la bonne intervention pour pouvoir corriger la situation. Le MELCC est au courant des démarches. Comme la solution n'est pas simple, cet avis de non-conformité sera réitéré dans l'année à venir.

Question : Qu'est-ce que vous faites pour tenter de corriger la situation ?

Réponse : On essaye de voir si la baisse peut être naturelle, il y a un programme de suivi qui s'échelonne sur plusieurs mois. Des tests et analyses sont en cours. L'avis a été séparé en deux. L'un des correctifs doit passer par la réalisation d'un plan d'ingénierie qui est en cours de finalisation (piézomètre).

5.3 Avis du 23 février 2021 : Manquement au LET de Champlain – Vérification du rapport annuel 2019 et évaluation de la performance du système de traitement du lixiviat

Il s'agirait d'une omission dans l'échantillonnage (analyse de granulométrie et de conductivité hydraulique à toutes les 5 000 tonnes de verre broyé) avant le recouvrement de la cellule. Comme les matières sont recouvertes, il n'est pas possible de faire l'exercice à postériori.

5.4 Avis du 20 avril 2021 : Dépassement des normes pour les eaux souterraines (campagnes printemps, été et automne 2020)

Cet avis concerne les puits F-5, F-7, F-8 et F-9. Il s'inscrit en continuité avec l'avis du 3 février 2020 pour lequel la recherche de solution est en cours.

6. DÉPÔT DU REGISTRE DES MATIÈRES REÇUES

Il est demandé à la secrétaire de comité de reprendre le sous-titre « Suivi des matières reçues » pour éviter la confusion.

M. Perron partage les données à jour :

- 70 500 t en déchets
- 7 650 t Sols AB-BC (recouvrement)
- 1 600 t de brique et copeaux de bois

7. SUIVIS ENVIRONNEMENTAUX

M. Perron explique que ce sont toujours les mêmes suivis en cours. Dans l'ensemble, les opérations vont bien. La présence d'eau est dû à un bris de pompe et la situation a été rapidement corrigée.

M. Lanouette mentionne que les épisodes d'odeurs sont globalement réglés. L'Opérateur procède à des tournées régulières pour essayer de les détecter. Depuis que le recouvrement final est terminé, il y a beaucoup moins d'odeurs. Les puits de biogaz qui sont en fonction contribuent à cette amélioration.

La route Sainte-Marie a été refaite et est asphaltée. À la sortie du site d'enfouissement, il y a un virage à surveiller pour l'usure prématurée.

8. SUIVI DU PROJET D'AGRANDISSEMENT PAR GFL

M. Laliberté est invité à présenter l'avancement du projet depuis la séance d'information de février. Il explique que le calendrier des travaux est bien respecté. GFL travaille sur l'étude d'impact qui avance très bien. Cette étude comprend plusieurs volets (géotechnique, intégration au paysage, géométrie du site, milieu humain, archéologie, écologie et inventaire). Des activités de présentation ont également été réalisées auprès du comité consultatif agricole de la MRC. Une demande à la CPTAQ a été déposée. La CPTAQ a par la suite posé plusieurs questions à GFL qui travaille à préparer ses réponses.

Une étude d'impact sonore et circulation est à venir.

Le dépôt d'un avis de projet au MELCC se fera en juin 2021.

M. Laliberté offre aux membres du comité de voir une vidéo corporative que GFL-Matrec vient de produire pour expliquer et vulgariser les opérations en lien avec la gestion d'un LET. La vidéo n'est pas finale et donc, ne peut être rendue publique pour l'instant. Après la projection, M. Laliberté invite les membres à émettre des commentaires et des questions.

Commentaire : La vidéo vulgarise bien les opérations et les images de la vue aérienne du LET de Champlain sont très réussies.

Question : Cette vidéo présente les opérations de Matrec, mais n'aborde pas le projet d'agrandissement. Est-il prévu qu'il y en ait une autre sur ce sujet spécifique ?

Réponse : Ce n'est pas prévu. L'objectif est de démocratiser la gestion des matières résiduelles.

Question : Sera-t-il disponible d'avoir accès à la vidéo pour la présenter au conseil des maires et autres élus ?

Réponse : Oui, lorsqu'elle sera terminée, elle sera transmise aux membres du comité.

Commentaire : La vidéo met l'accent sur le mot valorisation. Cependant, mis à part la valorisation des biogaz qui est très bien expliqué, les opérations présentées dans la vidéo sont principalement axées sur l'enfouissement de matières résiduelles et non de la valorisation. Parce qu'au LET, il n'y a pas d'activité de valorisation, même si Matrec en fait sur d'autres sites.

Réponse : C'est vrai, à Champlain, les activités sont de l'ordre du traitement du résidu ultime. On en prend note pour voir comment on peut le clarifier dans la vidéo.

Commentaire : Il y avait une attente quant à la vidéo à ce qu'elle présente le projet d'agrandissement. Peut-être qu'un narrateur pour bien contextualiser et présenter la vidéo pourrait aider.

Réponse : Le vidéo est l'un des outils de communication que l'on veut utiliser. Il faudra l'habiller pour bien la contextualiser. En 3 minutes, c'est difficile de tout couvrir. L'idée de faire une mise à jour des superficies d'agrandissement est très bonne. Or, on n'en a pas rendu là. Le but reste de démocratiser la gestion des matières résiduelles et de contrer les impressions encore persistantes qu'on gère des dépotoirs.

9. RÉVISION DES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT

Mme Daneau propose qu'un groupe de travail se réunisse avant la prochaine rencontre du comité pour procéder à une mise à jour des règles de fonctionnement du comité. Cette suggestion vient de Mme Sylvie Gamache, conseillère en communication pour Énercycle, qui observe certaines incohérences entre des décisions sur le fonctionnement prises par résolution et le document de référence.

M. Simon demande aux membres s'il y a des volontaires.

Le comité sera composé de Mme Daneau, M. Lanouette, M. Simon et Mme Sylvie Gamache (à confirmer).

Mme Daneau transmettra une invitation à l'automne pour que ce comité *ad hoc* se réunisse. M. Comtois rappel que le document des règles de fonctionnement du comité de vigilance est disponible dans l'intranet.

10. ACTUALITÉS

Aucun point.

11. VARIA

1. 11.1 Chemin Campanipol

Où est situé ce chemin ? C'est le chemin de desserte du LET de Champlain.

12. PROCHAINE RENCONTRE

Novembre ou décembre 2021.

13.LEVÉE DE LA RÉUNION

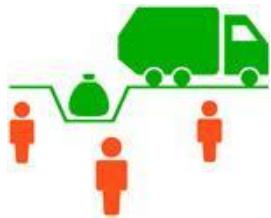
Proposé par M. Comtois.

Appuyé par M. Gendron.

ADOPTÉ



Mme Lauréanne Daneau, secrétaire
Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain



Comité de vigilance du lieu d'enfouissement technique de Champlain

Tableau des suivis

Date du pv	Éléments à suivre	Date prévue du suivi	État
15 juin '21	Actualisation des règles de fonctionnement du comité Le comité <i>ad hoc</i> doit se réunir et proposer des modifications lors de la prochaine réunion.	Déc. '21	À venir